AVIS PUBLIC DE RÉVISION DE LA LISTE ÉLECTORALE
SCRUTIN DU 2 NOVEMBRE 2025

AVIS PUBLIC est donné afin d'annoncer les éléments suivants aux électrices et électeurs de la Municipalité du Village de Val-David :

1. La liste électorale a été déposée au bureau de la Municipalité le 3 octobre 2025. Elle fait maintenant l'objet d'une révision.
2. Pour voter, vous devez être inscrite ou inscrit sur cette liste.
3. Vous avez le droit d'être inscrite ou inscrit sur la liste électorale si, le jour du scrutin :
   - vous avez 18 ans accomplis;
   - vous avez la citoyenneté canadienne;
   - vous n'avez pas perdu votre droit de vote à cause d'une tutelle;
   - vous n'avez pas été déclaré(e) coupable d'une manœuvre électorale frauduleuse au cours des cinq dernières années.

   De plus, le 2 novembre 2025, vous devez remplir l'une des deux conditions suivantes :
   - Avoir votre domicile sur le territoire de la municipalité et, depuis au moins six mois, au Québec;
   - Depuis au moins 45 jours, être propriétaire d'un immeuble ou occuper un établissement d'entreprise situé sur le territoire de la municipalité.

   NOTE : Si votre domicile n'est pas dans la municipalité et que vous souhaitez exercer votre droit de vote, vous devrez transmettre une demande d'inscription ou une procuration, selon le cas, au président d'élection.

4. Vous pourrez consulter la liste électorale aux jours et aux heures indiqués ci-dessous. Si vous êtes une électrice ou un électeur domicilié dans la Municipalité, vous pourrez aussi y présenter une demande d'inscription, de radiation ou de correction devant la commission de révision, qui siège à cet endroit.

   Mairie de Val-David
   2579, rue de l'Église, Val-David QC J0T 2N0
   Jours et heures :
   - **Samedi 18 octobre de 9 h à 12 h (midi)**
   - **Lundi 20 octobre de 16 h à 20 h**

   NOTE : Toute demande devra être accompagnée de deux pièces d'identité valides :
   - Un document indiquant le nom et la date de naissance (ex. : carte d'assurance-maladie, permis de conduire, passeport, certificat de naissance).
   - Un autre document indiquant le nom et l'adresse du domicile (ex. : facture d'électricité, avis municipal, permis de conduire).

5. Toute personne qui souhaite demander l'inscription d'une personne domiciliée sur le territoire de la municipalité doit indiquer l'adresse du domicile précédent de cette personne et présenter deux documents : l'un qui indique le nom et la date de naissance de la personne et l'autre, son nom et l'adresse de son domicile.

6. Vous pouvez joindre le président d'élection à l'adresse et au numéro de téléphone ci-dessous.

   Carl Lebel, président d'élection
   Mairie de Val-David - 2579, rue de l'Église, Val-David (Québec) J0T 2N0
   819 324-5678, poste 4244
   elections@valdavid.com
   www.valdavid.com/elections-municipales/

Donné à Val-David, le 8 octobre 2025

Carl Lebel
Président d'élection